

Image not found or type unknown



Dégat des eaux en provenance des parties communes

Par **GaëlleJ**, le **30/07/2021** à **17:17**

Bonjour,

L'appartement que je loue à mes locataires est touché depuis 1 mois par des fuites d'eau, engendrant maintenant de la moisissure.

Le plombier mandaté par le syndic a indiqué que le problème semblerait provenir des parties communes, notamment le toit et qu'il fera la demande pour un accès sur cette partie auprès du syndic.

Je tente de contacter le syndic pour savoir ce qu'il en est et que des actions soient mises en place, mais je n'ai aucun retour.

A chaque pluie, l'appartement se détériore de plus en plus.

Que puis-je faire ?

Merci de votre aide.

Gaëlle T.

Par **Zénas Nomikos**, le **30/07/2021** à **17:31**

Bonjour,

avez-vous contacté votre assurance logement?

Votre bailleur doit vous garantir une jouissance paisible. Lui avez-vous envoyé un RAR?

Par **GaëlleJ**, le **30/07/2021** à **17:35**

Bonjour,

Je suis moi-même le bailleur.

Mes assurances m'ont indiqué que c'est à mes locataires de faire la démarche auprès de leur propre assurance, étant donné qu'ils sont occupants de l'appartement. Mais j'ai quand même fait une déclaration de mon côté auprès de mon assurance, tout comme mon locataire l'a fait auprès de son assurance.